



INFORMATIONS MUNICIPALES

Présents : Alain TROUCHE, Roselyne ALBERT TARROUX, Jean CHAMAYOU, Martine ALBERT, Christian CANIVENQ, Sébastien FOURNIÉ, Séverine LO, Yves DELMAS, Emeline VIGROUX SOUM-MORERE, Dorothée RHAULT

Absent excusé : Jacques FAURE

1/ Election des sénateurs :

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'1 délégué et 3 suppléants pour l'élection des sénateurs, qui aura lieu le 27 septembre 2020. Il s'agit de Mr TROUCHE Alain et de ses 3 adjoints.

2/ Délibérations :

Une délibération est prise par le Conseil municipal pour autoriser Mr le Maire à signer une convention d'ingénierie publique avec le conseil départemental permettant d'avoir un appui technique pour tout projet d'aménagement communal.

3/ Voiries :

L'entreprise Colas est retenue pour effectuer les travaux de voirie 2020.

Les chemins concernés sont : - Chemin d'Al Clapier (1620 m)
- Chemin de la Salvarié (1320 m)
- Chemin de la Salvetat (975 m)
- Côte des Homps (800m)
- Chemin des Combals (1800m)

Une partie du chemin du Mazet (du moulin à vent aux Alliès) sera refait au frais de l'entreprise ayant mal réalisé les travaux en 2019.

4/ Bilan fête de la musique :

Le samedi 27 juin au soir a eu lieu la fête de la Musique avec un petit marché de producteurs sur le boulodrome du village. Un bilan positif autant financier que participatif est à retenir. Merci aux organisateurs.

5/ Divers :

- Véhicule municipal : Après réflexion commune du conseil municipal et de l'employé communal, il est décidé d'acheter un nouveau fourgon ; il s'agit d'un véhicule d'occasion adapté aux besoins de la commune pour un prix de 3000 euros. Le prix est bien inférieur à ce qu'il avait été envisagé grâce à la

recherche parmi plusieurs véhicules proposés et par souci d'une bonne utilisation des finances communales.

- Boulodrome : 7 projecteurs à leds (150 watts chacun) ont été commandés pour remplacer les 6 projecteurs halogènes vieillissants et énergivores (2500 watts chacun).

Montant 630 euros hors taxe.

Ils seront installés prochainement.

- Illuminations : Le fabricant d'illuminations (Décolum) pratiquant des prix promotionnels (- 40%) jusqu'à fin août, le conseil municipal décide de changer les 2 panneaux « joyeuses fêtes » (achetés en 2008) devenus ternes et peu lisibles par 2 panneaux « bonnes fêtes » de 2m x 3m et 5 bâtons lumineux à leds qui pourront être utilisés aussi bien pour les fêtes de fin d'année que pour la fête du village.

Montant : 1 160 euros HT

6/ **Date à retenir** :

- 12 Août : Le marché de producteurs est annulé.